



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1615
SÉANCE DU 11 MARS 2025

**Crédit de 553 500 francs destiné au renouvellement du parc des bennes
sur les écopoints situés sur le territoire municipal (PR-1615)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 67 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de
553 500 francs destiné au renouvellement des bennes des écopoints situés
sur le domaine public communal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue
à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom
de la Ville de Genève, à concurrence de 553 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du
bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au
moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de
2024 à 2033.

Certifié conforme :

Le Secrétaire:

Matthias Erhardt

La Présidente:

Livia Zbinden